



CLASSIFICATIONS ET RÉMUNÉRATION

UNE CCN DE TRÈS BAS NIVEAU, DES SALAIRES DE CANIVEAU !

Le Patronat a remis ses premières propositions en matière de Salaires Minima Hiérarchiques (SMH). Ce « premier jet » apparaît comme une véritable provocation !

Le patronat campe sur ses positions en maintenant une rémunération globale annuelle garantie, avec des minima se situant en dessous des rémunérations pratiquées à la SNCF ! La CGT propose pour sa part une Grille unique de Branche, permettant de reconnaître les diplômes et les qualifications acquises par l'expérience, tout en assurant aux cheminots de la Branche un déroulement de carrière soustrait à l'arbitraire patronal.

Alors qu'à la SNCF, nous en sommes à la 5^{ème} année de gel des salaires et que la colère monte sur la faiblesse des salaires et la non-reconnaissance des qualifications, l'UTP (Patronat du Ferroviaire) ne craint pas de proposer des salaires minima hiérarchiques (SMH) en deçà des salaires pratiqués dans le GPF !

Le tableau ci-dessous permet d'apprécier le différentiel de rémunération. Il est basé un comparatif entre la « provocation » UTP, l'existant basé sur la somme de trois éléments constitutifs du salaire (Traitement + Prime de travail moyenne 33 + Indemnité de Résidence Taux 1 Base mensuelle calculée sur 13 mois, Echelon 1).

La proposition CGT est basée sur un salaire d'embauche à 1800 euros brut, et une Grille unique de Branche composée de 9 qualifications pour TOUS les cheminots de l'exécution au cadre supérieur, y compris les ADC.

	Qualification position	CLASSES OU QUALIFICATIONS	UTP	SNCF	Proposition CGT
 Salaire Brut	QA PR2	Classe 1	1533,33	1563,02	1800
	QB PR4	Classe 2	1558,33	1649,53	2383,92
	QCPR9	Classe 3	1633,33	1807,89	2967,84
	QD PR13	Classe 4	1750	2073,97	3551,76
	QEPR16	Classe 5	1916,66	2246,42	4135,68
	QF21	Classe 6	2333,33	2691,68	4719,6
	QG26	Classe 7	2750	3282,82	5303,52
	QHPR30	Classe 8	3475	3873,27	5887,44
	QHPR35*	Classe 9*	4333,33	4655,4*	6471,36

* calcul réalisé sur la base PR35 échelon 1



Le tableau comparatif ci-dessous permet un rapide comparatif entre les propositions de l'UTP et la situation actuelle au sein du GPF, avec des recrutements très majoritairement réalisés dans le cadre des dispositifs « d'Attachés » repris au RH 292.

Diplôme			SNCF Traitement + Prime de travail moyenne 33 + Indemnité de Résidence (1 RP) Base mensuelle calculée sur 13 mois			SNCF Traitement + Prime de travail moyenne 33 + Indemnité de Résidence (1 RP) Base mensuelle calculée sur 13 mois	
		Point Entrée	Rémunération Point Entrée (brut)	UTP embauche (Annuel = 12XM)	Point de sortie	Rémunération Point de sortie anc. 5 ans 1/2 Échelon 3 (brut), Échelon 4 pour ATT CAD	UTP 5 ans (Annuel = 12XM)
Bac	ATT OP	PR5	1651,43	1558,33	PR8	1800,71	1628,5
Bac+2	ATT TS	PR13	1914,44	1750	PR16	2323,52	1793,75
Bac+4	ATT Cadre	PR16	2284,97	2233,33	PR21	2832,63	2391,66

ATT OP Niveau BAC point de sortie 3 ans (1 an commissionnement+ 2 ans)

ATT TS Bac+2 point de sortie 4 ans (1 an commissionnement + 3 ans)

ATT Cadre Bac+4 point de sortie 4 ans (2 ans 1/2 commissionnement + 1 an 1/2), embauche à l'échelon 2.

Les écarts de rémunération entre la proposition patronale de Branche et la situation actuelle mettent en évidence l'objectif patronal de :

- Proposer une rémunération annuelle garantie et non mensuelle ;
- Ne pas reconnaître les diplômes à l'embauche et en cours de carrière
- En finir avec le GVT (Glissement Vieillesse Technicité)
- Réduire le déroulement de carrière et le laisser à la main du patronat
- Limiter la majoration d'ancienneté à 6 % au bout de 15 ans d'ancienneté !
- Ne pas octroyer de 13^{ème} mois conventionnel de Branche
- Ne pas aborder la question du salaire variable comme par exemple le travail du WE, de nuit et jours fériés, etc...

Alors que le Patronat du Ferroviaire se répand dans la presse sur l'avenir radieux que réserverait la concurrence aux cheminots, en termes de salaires notamment, ces premières « provocations » mettent en évidence qu'à l'instar du gouvernement et de sa funeste réforme, il ne s'agit que de mensonges.

A l'inverse, la CGT propose :

- ✓ **Un salaire d'embauche à 1800 euros brut sans diplôme ;**
- ✓ **Une grille unique de Branche reconnaissant les diplômes et qualifications pour TOUS les cheminots ;**
- ✓ **Un déroulement de carrière automatique et soustrait à l'arbitraire patronal (1 position tous les 4 ans) ;**
- ✓ **Une majoration d'ancienneté de plus de 30% en fin de carrière (progression annuelle) ;**
- ✓ **Des éléments variables du salaire fixés au niveau de la Branche (travail de nuit, W-E, fériés etc...) ;**
- ✓ **Un 13^{ème} mois de Branche.**

**LE 5 DÉCEMBRE POUR DÉFENDRE NOS MÉTIERS
ET GAGNER UNE CCN DE HAUT NIVEAU,
AGISSONS PAR LA GRÈVE**